ELECTIONS A LA CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE ET A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SOMME

Nombre de circulaires, bulletins de vote et affiches admis à remboursement

Nombre d'inscrits dans le département de la Somme au 17/08/16	Nombre de circulaires + 10 %	Nombre de bulletins de vote + 20 %	Nombre d'affiches / 200 électeurs + 10 %
9 235	**10 160**	**11 100**	**51**

La prise en charge du coût du papier et de l'impression n'est effectuée, sur présentation de pièces justificatives, que pour les circulaires et les bulletins de vote produits à partir de papier écologique répondant au moins à l'un des critères suivants :

- papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
- papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.